

AGRICULTEURS, VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉS POUR SURMONTER LA CRISE ?

Vous pouvez
bénéficier des aides
du Conseil Départemental

Retrouvez
toutes les informations
qui **VOUS** concernent sur
cotedor.fr



Plan de
**SOUTIEN
SOLIDARITÉS**
Côte-d'Or



Un plan de solidarité de 32 M€ pour vous protéger face à la crise

AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS

Dans le cadre du Plan de soutien Solidarités Côte-d'Or en vigueur jusqu'au 30 juin 2021, le Département poursuit son engagement aux côtés des agriculteurs pour les aider à surmonter leurs difficultés.

Dispositif "Faire face, ENSEMBLE"

Le dispositif multi-partenarial "Faire face, ENSEMBLE" accompagne, depuis 2017, les agriculteurs en situation de fragilité. **Vous pouvez y prétendre en cas de difficultés conjoncturelles, structurelles, financières ou même personnelles.**

Comment y accéder ? Il suffit de réaliser un auto-diagnostic qui permettra au comité technique de cerner votre situation et de comprendre vos attentes. Renseignements auprès de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or.

Promotion des produits locaux

Face aux conséquences de la crise pandémique, qui a bouleversé les habitudes d'achats des consommateurs, le Département poursuit et renforce ses actions mises en place pour promouvoir les produits locaux :

- **La plateforme "J'veux du local !"**, administrée par la Chambre d'Agriculture et financée par le Département. Depuis fin mars 2020, elle répertorie les producteurs côte-d'oriens pratiquant la vente directe (jveuxdulocal21.fr).
- **Le développement de la marque "Savoir-faire 100 % Côte-d'Or - le Département"**. Lancée fin 2019, donne de la visibilité au consommateur sur l'origine des produits qu'il achète.
- **La plateforme Agrilocal** (agrilocal21.fr), visant à favoriser le circuit court en restauration collective, met en relation **128** fournisseurs locaux et **70** acheteurs.

Maintien des aides directes pour faire face à la sécheresse

Un **accompagnement** est proposé aux agriculteurs et aux collectivités souhaitant **mettre en place des systèmes de récupération, de stockage et/ou de valorisation de l'eau de pluie**, notamment pour l'abreuvement des animaux (création de réserves d'eau, acquisition de citernes ou de camions-citernes..).

Où se renseigner ?

- Service Agriculture et Aménagement Rural du Département de la Côte-d'Or : 03 80 63 65 69
- Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or : 03 80 68 66 00
- Pour le dispositif « Faire face, ENSEMBLE » : 03 80 90 00 01